



INTERCO 44

VILLE
DE NANTES

Compte rendu du Comité technique du 7 avril 2015

Le 24/04/15

1-Présentation du budget 2015

Budget contraint et à l'équilibre. La dotation de l'état diminue de 7.9M€ pour 2015 (contribution de la dette publique de 25 M€ (2014-2017)).

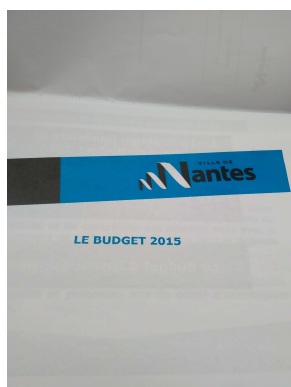
Malgré la contrainte financière, la municipalité reste toujours aussi ambitieuse sans remettre en cause le service public de « qualité ». Qualité mais au meilleur coût les dépenses de fonctionnement (314.4 M€).

Les dépenses seront contrôlées par une meilleure efficacité (parc de véhicules, frais d'affranchissement, achats, locaux..).

Les dépenses du personnel s'élèvent à 183.6M€, il est donc incontestable que cet effort passe aussi par l'effort collectif (suppression de poste, augmentation du rendement, manque de remplacement, pas ou peu d'augmentation salariale).

Le budget d'investissement (93 M€) est réparti par des dépenses d'équipement 58.2 M€ et le remboursement dette en capital 35.8 M€.

Le financement de l'investissement pour 2015 est couvert par 38.5% par des ressources propres, le reste par l'emprunt.



2-Mission prévention : expérimentation du dispositif de médiation nocturne.

La collectivité souhaite mettre en place par le biais du service mission prévention, une expérimentation d'un dispositif de médiation nocturne. Il s'agit d'une mission de prévention nocturne encadrée par des médiateurs professionnels et accompagnée par des agents municipaux « **volontaires** ». Les usagers et les habitants nantais se plaignent d'insécurité et de nuisances la nuit dans le centre ville et cette nouvelle mission serait un acte préventif et d'écoute et non de répression.

La CFDT, ne rejette pas le principe d'une mise en place d'une médiation nocturne, mais s'oppose à la forme dans sa mise en œuvre. En effet, ce nouveau service vers la population fera appel à des agents volontaires (6 nuits par an pour chacun). Non remplacés dans leur service diurne. Seuls les agents dont le service ne nécessitant pas de remplacement pourront être retenus.

Pas de place pour les agents qui, par leur absence, entravent la continuité du service !

Les compensations sont aussi mal définies : mise en place d'une compensation horaire récupération de 2 jours mais à la lecture du planning si l'agent travail la nuit du vendredi au samedi, il ne bénéficie pas de cette récupération.

Pas de compensation salariale.

Ce dossier n'est pas suffisamment construit et comporte trop d'incertitudes, c'est pourquoi **toutes les organisations syndicales ont votées CONTRE ce dossier.**

Pourtant ce dossier ne repassera pas en CT car il ne nécessite pas de délibération. C'est effectivement le cadre réglementaire appliquée par l'adjoint, élue au personnel (Mme Lefranc), mais nous considérons que par respect du dialogue social quand les organisations syndicales votent à l'unanimité contre, le dossier devrait automatiquement être réexaminé et le CT consulté.

3-Direction de la réglementation et de la gestion de l'espace public – Secteur débit de boissons et Taxi : ajustement de l'organisation.

Présentation du dossier pour information sans vote puisque le service est depuis janvier métropolitain (le suivi de ce service se fait entre les deux sections CFDT, VDN et NM, car nous avons défendu, au cours de ces deux dernières années, les agents de cette brigade (reconnaissance de la pénibilité de leur métier ...).

Ce dossier concerne la transformation d'un poste de Cat C en Cat B et l'ajustement de l'organigramme.

Nous déplorons toujours que les postes des brigades nocturnes ne soient pas en catégories B comme il avait été voté lors de la création de ce service. C'est une revendication portée par la CFDT, depuis plusieurs années le travail de cette brigade n'étant pas reconnu à sa juste valeur.

4-Informatique et libertés. Dispositif des chronotachygraphes à la ville de Nantes

Un chrono tachygraphe est un dispositif installé dans les véhicules pour enregistrer les déplacements des chauffeurs. Notamment sur les véhicules poids lourd du SEVE.

Le dispositif est déjà en place. Ce dossier concerne la déclaration auprès de la CNIL et le traitement des données enregistrées conformément à la loi informatique et libertés.

**VOTES : Abstention : CFDT/FO/CGT
Pour : CFTC/UNSA**



5-Musée des Beaux Arts : ajustement de l'organisation pendant l'exposition temporaire Claude Viallat.

Tous les ans le musée des beaux arts organise des expositions temporaires Ce dossier est présenté en CT, car cela à une incidence sur l'organisation du temps de travail des agents.

Les horaires sont conformes au règlement intérieur, toutes les organisations syndicales ont votées : POUR



6-Bibliothèques municipales : ajustement du règlement local d'application du temps de travail.

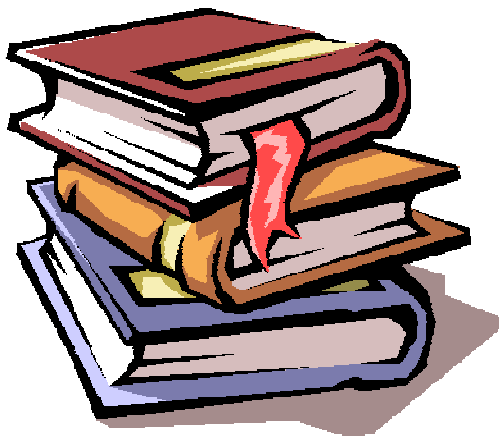
Ce dossier a été reporté lors du dernier Comité Technique de mars et des modifications ont été apportées concernant la planification des congés de fin d'année. Possibilité d'alternance entre Noël et le nouvel an, échange de congé par demande anticipée, au 1^{er} octobre au plus tard.

Le guide local d'application du temps de travail a nécessité de nombreuses concertations entre les agents, la direction et les organisations syndicales.

Après plusieurs ajustements grâce à l'appui des agents de terrain, la négociation aboutie sur ce point (gestion du temps de travail, congé).

Cependant il reste de nombreuses insatisfactions dans ce service (manque d'effectif, formations insuffisantes, insécurité.)

**VOTE : Abstention/ CGT/FO
Pour/CFTC/UNSA/CFDT**



7-Département Proximité et Vie Sociale : projet de département

La création du département DVAJ a été validée au CT du mois de mars.

Ce département regroupera 4 CR (sport, DRU, DVAJ et mission cité), réponse aux enjeux de proximité et de citoyenneté des habitants et associations.

La CFDT adhère au principe car c'est un outil qui tend à améliorer la transversalité sur le territoire (dialogue citoyen, développement local dynamique associative, qualité relation avec l'utilisateur), c'est pourquoi nous avons voté pour cette création.

Cependant, aujourd'hui sur ce dossier nous nous sommes abstenus car les agents des services concernés sont en attente de concertation (seulement une information leur a été faite lors d'un séminaire). Des incertitudes sur l'évolution des postes et des missions sont à lever : la concertation doit se poursuivre.

**VOTES : Abstention, CFDT/CFTC
Pour/UNSA
Contre/ CGT/FO**